

ARRETE MUNICIPAL n° AC 2024.61

Objet :

**Réservation d'un espace public
pour des exercices de sauvetage
hélicopté des sapeurs-pompiers**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ◆ Vu la demande du Service Départemental d'Incendie et Secours de la Haute-Savoie, représenté par le sergent-chef Ludovic GOJON, pour la mise en place de manœuvres par le groupe aquatiques des pompiers, sur l'ancien site de l'U.C.P. A de Saint-Jorioz
- ◆ Considérant la nécessité de réserver un emplacement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1 :

Le S.D.I.S de la Haute-Savoie, représenté par le sergent-chef Ludovic GOJON, à autorisation d'occuper l'ancien site de l'U.C.P.A, notamment derrière le bâtiment existant, **les lundi 06 et mardi 07 mai 2024, de 9h00 à 13h00**, pour mettre en place une formation continue des sapeurs pompiers dont des exercices de sauvetage hélicopté en présence de l'hélicoptère de la Sécurité Civile.

Article 2 :

Le site devra être sécurisé et le personnel ainsi que le public éventuel resteront sous responsabilité du S.D.I.S.

Article 3 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du centre de secours de Saint-Jorioz
 - ✓ Le demandeur : epagny@sdis74.fr; ludovic.gojon@sdis74.fr
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le lundi 15 avril 2024

Le Maire

Michel BEAL



